



15ème législature

Question N° : 23789	De M. Sébastien Cazenove (La République en Marche - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Informations relatives aux dommages des équipements du réseau	Analyse > Informations relatives aux dommages des équipements du réseau.
Question publiée au JO le : 15/10/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur l'amélioration de l'accès aux informations sur l'origine et le suivi des dommages constatés sur les équipements du réseau par les usagers et sur lesquels les maires sont interpellés en raison de la dégradation temporaire du service attendu. Le Gouvernement a fait de l'amélioration de la couverture numérique, l'accès à internet sur les réseaux fixes et la couverture mobile, une priorité de son action en garantissant notamment à tous un accès au haut et très haut débit et la généralisation de la 4G. Toutefois, les maires, alertés d'anomalies sur le réseau par les administrés, éprouvent des difficultés à fournir une réponse technique à leurs problématiques. L'opérateur Orange a récemment mis en place une interface digitale interactive dédiée aux collectivités locales qui permet de signaler les dommages réseaux tel que des poteaux cassés, câbles décrochés ou armoires détériorées sur la commune et de suivre l'avancement des travaux jusqu'au rétablissement. À l'instar de cette application, il souhaiterait savoir ce qui pourrait être entrepris par les opérateurs pour améliorer la transparence sur l'origine et le suivi des anomalies du réseau et par ailleurs ce que le Gouvernement envisage afin de fluidifier le relais d'informations de manière dématérialisée et faciliter ainsi les échanges entre les usagers et l'administration sur ces problématiques.